



**Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 au 19 mars 2021**

Ordre du jour :

- 1. Huis clos;**
- 2. Mot de bienvenue du VPER;**
- 3. Adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 au 9 décembre 2020;**
- 5. Présentation et adoption des rapports de conseils régionaux et comités;**
- 6. Compte-rendu de la réunion du Conseil général de la FTQ du 24 février 2021 – par Kristine Leclerc;**
- 7. Congrès régional 2021;**
- 8. Politique de don AFPC-Québec;**
- 9. Mandat - Statuts et règlements des comités et conseils régionaux;**
- 10. Rapports des comités;**
- 11. La présentation du processus de négociation - par Pierre-Samuel Proulx**
- 12. Rapports des comités (suite et fin);**
- 13. Résolutions à adopter;**
- 14. Phénix et la nouvelle génération**
- 15. Covid vs obligation d'être vacciné;**
- 16. Tableau de suivis;**
- 17. Régime de soins de santé de la Fonction publique;**
- 18. Congrès régional 2023 – AFPC-Québec;**
- 19. Représentation de l'AFPC-Québec sur les différentes instances;**
- 20. Varia;**
- 21. Dates des rencontres de comités pré-congrès;**
- 22. Prochaine réunion du Conseil québécois;**

Présences : Frédéric Boucher-Legault, président, CR7 - Montréal
Lyne Cartier, suppléante, VPER-Québec
Jean Cloutier, président, CR3, Québec /Québec-Métro
Sonia Gagné, présidente, CR8, Bas-St-Laurent/Gaspé/Iles-M/Côte-Nord
Marc-André Gobeil, président, CR5, Saguenay/Lac-St-Jean/Chibougamau/Chapais
France Fillion, directrice, sections locales à charte directe
Gérald Grenon, CR6, Montérégie
Kristine Leclerc, présidente, CR1 – Estrie / Bois-Francs
Jimmy Mailhot, président, CR9, Mauricie
Natasha Reynolds, présidente, CR2 – Laval/Laurentides/Lanaudière, Abitibi-tem.
Sébastien Paquette, président, Conseil québécois des Syndicats universitaires - CQSU

Djimy Théodore, directeur, Groupes Équité

Élu/Personnel	Yvon Barrière, VPER-Québec	Jean-Michel Fortin, coordonnateur
Absences excusées	Fedoua Hritel, directrice, comités des femmes Zita Kouakou, adjointe administrative	Marie Malchelosse, Pol/Com

Début de la téléconférence : 09h00

1. Huis clos

2. Mot de bienvenue du VPER

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, le VPER a donné les informations suivantes relatives à l'actualité sociale et de l'AFPC :

- Campagne AFPC/UEDN, toujours en cours, contre la sous-traitance des bases militaires.
- Nouvel outil d'envoi de courriels directement aux députés ou à tout autre destinataire : Nom de l'outil NewMode

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Sujets ajoutés au point Varia :

- Élections fédérales et Grand convoi des régions vers Québec.
- Formation sur les dépenses électorales
- Prise de décision entre les réunions du Conseil québécois
- Forfait virtuel

p/a Natasha Reynolds et Kristine Leclerc
Adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 au 9 décembre 2020 ;

p/a Kristine Leclerc et Djimy Théodore
Adopté à l'unanimité.

5. Présentation et adoption des rapports des conseils régionaux et comités ;

Des compléments d'information fournis par les conseils régionaux suivants :

- Conseil régional 5 — Saguenay/Lac St-Jean-Chibougamau : rencontres avec les Conservateurs au sujet du rapport d'impôt unique.
- Conseil régional 6 — Montérégie : mise en place d'un nouvel exécutif avec des membres très impliqués à la suite des élections ; contact avec deux députés en référence à la vaccination.
- Conseil régional 7 — Montréal : participation aux manifestations pour le PL-59 et à plusieurs formations.
- Conseil régional 8 — Bas St-Laurent/Gaspésie : fin de contrat pour 50 employés qui aidaient Miramichi. ; un poste leur a été trouvé par l'employeur avec EDSC ; ceci concerne aussi bien les contrats à durée déterminée qu'indéterminée

p/a Natasha Reynolds et Gérald Grenon
Adoptés à l'unanimité.

Le rapport du comité des femmes sera présenté à la prochaine réunion du Conseil québécois.

6. **Compte-rendu de la réunion du Conseil général de la FTQ tenue le 24 février 2021 ;**

La consœur Kristine Leclerc a partagé les informations suivantes :

- Adoption d'une résolution sur le budget pour la PL-59.
- Organisation d'un webinaire prévu le 23 mars 2021 : **Webinaire gratuit le 23 mars à 18 h 30 : Reconnaissance du syndrome de stress post-traumatique comme lésion professionnelle** https://monteregie.ftq.gc.ca/actualites/formation-syndromes-stress-post-traumatique/?fbclid=IwAR1xmUY7D9uIR-q2FZ_a2ggK1w5822hyAKAIKIUonsEuoLb-gqWdFAwnVw
- En réponse à une question concernant la vacance du siège du comité des jeunes à la FTQ, le VPER a mentionné qu'il faudra une autre personne pour y siéger.

7. **Congrès régional triennal AFPC-Québec 2021 ;**

▪ Élections

Des élections sont prévues dans divers comités des groupes d'équité

▪ Comités pré-congrès

Des rencontres sont prévues pour analyser les nouvelles résolutions reçues. Le calendrier envisagé pour les rencontres se présente comme suit :

- Finances : 1 journée — Personnel de AFPC Québec : Patrick Leblanc et Zita Kouakou
- Résolutions générales : ½ journée — Personnel de AFPC Québec : Isabelle Renaud et Marie-Ange Mundela
- Statuts : ½ journée — Personnel de AFPC Québec : Natalie Rainville et Lyne Beaumont

▪ D'autres points discutés :

- Pour les détails relatifs aux résolutions tardives, se référer aux Règles de procédures pour les détails.
- Une résolution statutaire peut seulement être traitée en Congrès.
- Le nombre total de résolutions reçues devrait être connu d'ici la fin de la semaine.
- Les documents non confidentiels seront téléversés sous l'onglet Congrès du site de l'AFPC-Québec ; les documents en format papier seront fournis sur demande. Chaque résolution sera mise à l'écran.
- Les délégués au Congrès seront payés la journée complète de 7,5 heures et pas seulement 4,5 heures.
- Lors de l'envoi d'une communication, il est suggéré d'ajouter les points sur les frais de garde et aussi au sujet de la libération.

▪ Suggestions

- Modification de l'horaire du 15 juin 2021 : les rencontres de groupes d'équité sont toutes prévues la même journée et à différentes heures. Pour une meilleure conciliation travail-famille, il est suggéré de répartir les réunions sur une semaine. Il est également suggéré que le Congrès se termine plus tôt le dimanche.
- Ouverture d'un babillard avec l'horaire pour permettre aux conseils régionaux et éléments de réserver des plages de temps. Ainsi l'information sera consignée pour consultation par les délégués et observateurs.

Le VPER renverra aux membres du Conseil québécois une copie révisée des règles de procédure ainsi que l'ordre du jour provisoire révisé prenant en compte les suggestions ci-dessus.

8. Politique de don de l'AFPC-Québec ;

- Il est important de s'assurer qu'il y a une politique qui régit les demandes de don.
- Le Comité des finances a été mandaté pour élaborer l'ébauche d'un formulaire qui sera présenté pendant le rapport des comités.
- Le VPER a mandaté les confrères/consœurs Gobeil, Gagné et Filion pour l'élaboration d'une politique de don ; l'ébauche sera présentée à la prochaine rencontre du Conseil québécois.

- Proposition de faire un don de 500 \$ au membre Fadi Camara provenant de l'AFPC Québec.

p/a Yvon Barrière/Djimy Théodore

Vote consigné. Motion adoptée à la majorité.

Abstention de Sébastien Paquette

9. Mandat — Statuts et Règlements des comités et conseil régionaux ;

- Mise en contexte par le VPER :
Avec le confrère André Roberge, des membres du Conseil avaient révisé les règlements des conseils régionaux afin de les uniformiser avec les changements des statuts et règlements de l'AFPC. Cependant, ces modifications n'ont pas été faites par tous les conseils régionaux.
- La VPER suppléante a donc été chargée de s'assurer de l'uniformité des tous les règlements de base.
- À ce jour, les règlements des conseils régionaux n'ont pas été envoyés à la VPER suppléante. Un rappel sera fait, au besoin.

Fin de la journée. Levée de la séance à 16 h 20.

p/a Kristine Leclerc/Gérald Grenon

10. Rapports des comités ;

Comités ad hoc

- Comité du Fonds de justice sociale
Pas de rapport.
- Comité organisateur du congrès
Pas de rapport.
- Comité de révision des statuts.
Pas de rapport.

Comités permanents

- Comité Éducation
Pas de rapport.
 - La conseillère à l'éducation, Isabelle Renaud, fait une mise à jour sur la formation asynchrone sur le site de l'AFPC et présente le tableau des formations à venir de

mars à juin 2021. Celles-ci seront publiées sur le site internet de AFPC Québec ; le tableau sera partagé aux sections locales d'ici la fin de la semaine.

- Comité Action politique
p/a Jimmy Mailhot/Frédéric Boucher-Legault
Adopté à l'unanimité.

Recommandation :
Allouer 5 000 \$ du budget de l'action politique pour faire une vidéo promotionnelle.
p/a Frédéric Boucher-Legault/Jimmy Mailhot
Adopté à l'unanimité.

Autres :

- Remerciements de membres du Conseil québécois au comité Action politique pour le travail de mobilisation contre la PL-59
- Partage d'information par le confrère Boucher-Legault concernant une initiative de la section locale de Mauricie : élaboration d'un quizz pour créer un réseau social. L'on pourrait implanter une équipe par région. Il a été suggéré qu'un plan détaillé du projet soit présenté au Conseil québécois.

- Comité Santé et Sécurité au travail
p/a Lyne Cartier/Sonia Gagné
Adopté à l'unanimité.

- Comité des finances
 - Le comité se penchera sur les différences relevées dans les états financiers.
 - Les recommandations du rapport ont été votées séparément :

Recommandation no 01 :
Le Comité des finances recommande que les signataires des procès-verbaux soient la ou le VPER et sa suppléance.
p/a Lyne Cartier et Sébastien Paquette
Adoptée à l'unanimité.

Recommandation no 02 :
Le Comité des finances recommande que la présidence du Comité des finances revoie et approuve, une fois par mois, la conciliation bancaire, la préparation et l'enregistrement des écritures de journal.
p/a Lyne Cartier et Sébastien Paquette
Adoptée à l'unanimité.

Recommandation no 03 :
Le Comité des finances recommande que la présidence du Comité des finances soit mise en copie conforme lors de l'envoi des comptes rendus et des états financiers au bureau du VPER.
p/a Lyne Cartier et Sébastien Paquette
Adoptée à la majorité.

Recommandation no 04 :

Le Comité des finances recommande que le formulaire de demande de fonds (annexe A) soit utilisé à compter de maintenant par le comité des finances. Ceci permettra d'avoir un meilleur suivi des demandes et de l'affectation des fonds.

p/a Lyne Cartier et Sébastien Paquette
Adoptée à l'unanimité.

11. Présentation du processus de négociation par Pierre-Samuel Proulx;

- La Conférence nationale des négociations aura lieu du 26 au 30 avril 2021. Ce sera une rencontre virtuelle sur la plateforme de Encore.
- Quelques explications fournies concernant les votes aux les membres qui siégeront sur les tables de négociations.

12. Rapports comités (suite et fin) ;

Comités ad hoc

- Comité des jeunes
 - Les consœurs Isabelle Gingras et Mélanie Desrosiers étaient présentes pour la présentation du rapport des travaux du comité ad hoc Jeunes.
 - Remerciements de Jimmy Mailhot aux consœurs susmentionnées pour leur contribution aux travaux.
 - Les confrères Paquette et Mailhot ont confirmé leur désir de toujours faire partie du comité ad hoc des jeunes. Le comité est donc composé comme suit : Sébastien Paquette, Jimmy Mailhot, Isabelle Gingras et Djimy Théodore.
 - Des résolutions en lien avec ledit comité ont été soumises au Conseil; elles sont consignées au chapitre des résolutions à adopter.

13. Résolutions à adopter ;

- Résolution contre la sous-traitance dans la fonction publique du Canada
p/a Jimmy Mailhot/Frédéric Boucher-Legault

ATTENDU QUE la sous-traitance n'a pas sa place dans la fonction publique fédérale ;

ATTENDU QUE les employeurs privés ne peuvent garantir un niveau de service constant aux citoyens canadiens ni garantir la confidentialité des informations personnelles auxquelles ils ont accès dans leurs fichiers ;

ATTENDU QUE la sous-traitance est un nivellement vers le bas des services fièrement rendus par les fonctionnaires fédéraux ;

IL EST RÉSOLU QUE L'AFPC-QC, par la voix de son VPER au Conseil national d'administration (CNA), demande à l'AFPC d'inclure des clauses contre la sous-traitance dans toutes les prochaines négociations de conventions collectives avec le Conseil du Trésor du Canada ainsi que ses filiales/agences/organismes qui agissent en tant qu'employeur de fonctionnaires fédéraux.

Vote consigné. Motion adoptée à l'unanimité.

- Auto-identification des jeunes de l'AFPC-Québec
p/a Sébastien Paquette/Jimmy Mailhot

ATTENDU QU'il est difficile de savoir qui parmi les membres de l'AFPC-Québec sont considérés comme jeunes au sens des statuts de l'AFPC ;

ATTENDU QUE le manque d'identification rend difficile le fait de joindre les jeunes pour les mobiliser ;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec mette sur pied des moyens favorisant l'auto-identification des membres de 35 ans et moins, notamment lors de l'inscription aux différents événements de l'AFPC-Québec (formations, webinaires, congrès, etc.).

Motion adoptée à l'unanimité.

- Création d'une adresse courriel des jeunes de l'AFPC-Québec
p/a Sébastien Paquette/Jimmy Mailhot

ATTENDU QU'il est important de centraliser et d'archiver les courriels relatifs aux comités jeunes;

ATTENDU QUE la rotation élevée aux postes sur les comités jeunes rend nécessaire le fait de centraliser l'information pour les futurs élus ;

ATTENDU QU'une adresse courriel générique pourrait permettre de cibler plus facilement les membres concernés ;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec crée une adresse courriel générique représentative, pour la direction des comités jeunes

Motion adoptée à l'unanimité.

- Mise sur pied d'un comité temporaire pour les jeunes de l'AFPC-Québec.
p/a Sébastien Paquette/Jimmy Mailhot

ATTENDU QU'il est difficile de savoir qui parmi les membres de l'AFPC-Québec sont considérés comme jeunes au sens des statuts de l'AFPC ;

ATTENDU QUE le manque d'identification rend difficile le fait de joindre les jeunes pour les mobiliser ;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec mette sur pied un comité temporaire chargé d'administrer une page de média social, diffuser de l'information reliée aux jeunes, contacter les sections locales pour recruter des jeunes, ou toute autre action jugée utile pour mobiliser les jeunes ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce comité temporaire serait formé d'au moins 3 membres du Conseil Québécois et relèverait du VPER de l'AFPC- Québec ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce comité temporaire ne disposera d'aucun pouvoir financier, que le pouvoir financier demeurera sous le contrôle du VPER de l'AFPC- Québec et que toute dépense devra être justifiée au préalable

Motion adoptée à la majorité.

- Résolution sur la Restructuration des comités jeunes de l'AFPC-Québec.
p/a Sébastien Paquette/Jimmy Mailhot

ATTENDU QUE les comités jeunes ont souffert d'un manque d'implication au cours des dernières années;

ATTENDU QUE la structure actuelle des comités jeunes ne permet pas d'offrir un milieu d'échange pouvant aider la cause des jeunes travailleuses et travailleurs ;

ATTENDU QUE la lourdeur actuelle des comités peut décourager des personnes qui en seraient à leur première expérience de militantisme syndical ;

ATTENDU QUE l'AFPC-Québec souhaite donner aux jeunes travailleuses et travailleurs l'espace nécessaire pour exprimer leurs enjeux particuliers ;

ATTENDU QU'il est préférable d'avoir un comité fonctionnel pour la région de l'AFPC-Québec, plutôt qu'un comité non fonctionnel associé à chaque comité régional ;

II EST RÉSOLU de modifier le STATUT 2 Article 3 (a) de l'AFPC-Québec comme suit :

"Regrouper les dirigeantes et dirigeants nationaux et régionaux des Éléments, leurs sections locales ou succursales, les SLCD, les comités régionaux des femmes, les groupes d'équité et **le comité de région des jeunes** représentant les membres de l'AFPC au Québec."

II EST DE PLUS RÉSOLU de modifier le STATUT 3 Article 1 (e) de l'AFPC-Québec comme suit :

"organise au moins une fois par année une réunion entre les membres du Conseil québécois, les dirigeantes et dirigeants nationaux et régionaux des Éléments, les membres du Bureau exécutif du CQSU, les coordonnatrices des comités régionaux des femmes, la représentante ou le représentant reconnu des groupes d'équité d'une région, les représentantes et représentants du CNPA résidant au Québec, et **les membres de l'exécutif du comité de région des jeunes**, advenant le cas où la dirigeante ou le dirigeant est dans l'impossibilité de participer."

II EST DE PLUS RÉSOLU de modifier le STATUT 3 Article 2 (c) de l'AFPC-Québec comme suit :

"**Tous les comités régionaux des femmes et tous les comités régionaux des groupes d'équité reconnus de l'AFPC au Québec** relèvent de la compétence du Conseil québécois et participent aux activités et au processus décisionnel du Conseil québécois par l'intermédiaire des conseils régionaux de l'AFPC-Québec.";

II EST DE PLUS RÉSOLU de modifier le STATUT 4 Article 1 (i) de l'AFPC-Québec comme suit :

"La directrice ou le directeur représentant les jeunes et sa suppléance seront élus par **les jeunes de l'AFPC-Québec** selon la procédure suivante :

- i. la présidence d'élection sera choisie par la vice-présidence exécutive régionale du Québec, **de concert avec la directrice ou le directeur représentant les jeunes en poste**;
- ii. la mise en candidature de ces postes sera faite par le biais **des conseils régionaux et du comité des jeunes** dans les six (6) mois précédant le Congrès triennal de l'AFPC-Québec;
- iii. l'élection de la directrice ou du directeur représentant les jeunes et de sa suppléance sera terminée au moins trois (3) mois avant le Congrès triennal de l'AFPC-Québec;
- iv. **tous les jeunes de l'AFPC au Québec** pourront poser leur candidature;
- v. la représentante ou le représentant de chacun des Éléments et de chacune des SLCD, tel que stipulé dans les Statuts de l'AFPC, qui aura participé à au moins **trois (3) réunions du comité des jeunes ou de son conseil régional** dans la dernière année, aura droit de vote lors de l'élection de la directrice ou du directeur représentant les jeunes de l'AFPC-Québec et de sa suppléance; et
- vi. l'élection de la directrice ou du directeur représentant les jeunes et de sa suppléance sera entérinée par le Congrès triennal de l'AFPC-Québec."

II EST DE PLUS RÉSOLU de modifier le STATUT 5 Article 8 de l'AFPC-Québec comme suit :

"La directrice ou le directeur représentant les jeunes :

- (a) est responsable **du comité de région** des jeunes de l'AFPC-Québec et doit promouvoir la mise sur pied de **celui-ci**;
- (b) participe aux réunions du Conseil québécois et est la ou le porte-parole **du comité de région** des jeunes de l'AFPC-Québec;
- (c) produit à chaque réunion du Conseil québécois un rapport écrit, narratif et descriptif de ses activités et celles **du comité de région** des jeunes de l'AFPC-Québec et fait rapport au Congrès;

- (d) doit assurer et promouvoir une représentation dans les divers organismes syndicaux et groupes populaires qui défendent les intérêts des jeunes;
- (e) peut assister aux réunions des conseils régionaux des autres régions avec droit de parole."

II EST DE PLUS RÉSOLU de modifier le STATUT 7 Article 1 (d) de l'AFPC-Québec comme suit :
"Chaque région aura droit à une **personne** déléguée pour représenter les jeunes membres de son conseil régional, avec droit de parole et droit de vote."

II EST DE PLUS RÉSOLU de modifier le STATUT 13 de l'AFPC-Québec comme suit :

"Article 1

L'AFPC-Québec reconnaît l'existence du Comité des jeunes de l'AFPC-Québec.

Article 2

Le Comité des jeunes de l'AFPC-Québec est composé de la directrice ou du directeur représentant les jeunes **et d'une personne jeune représentant chaque région de l'AFPC-Québec.**

Article 3

Le mandat du Comité des jeunes de l'AFPC-Québec est de coordonner le camp des jeunes, d'être au fait des enjeux touchant les jeunes de l'AFPC, de prendre action afin de faire avancer les dossiers des jeunes de l'AFPC, de tenir des réunions ou des téléconférences au besoin et selon les statuts de l'AFPC-Québec.

Article 4

Chaque conseil régional devra élire une personne jeune qui siègera au Comité des jeunes de l'AFPC-Québec.

Article 5

Le Comité des jeunes de l'AFPC-Québec se réunira au moins **quatre (4)** fois par année."

Vote consigné. Motion adoptée à la majorité.

Abstention : France Filion, Sonia Gagné, Kristine Leclerc.

- Résolution sur la Restructuration des comités jeunes de l'AFPC-Québec
p/a Sébastien Paquette/Jimmy Mailhot

ATTENDU QUE les comités jeunes ont souffert d'un manque d'implication au cours des dernières années;

ATTENDU QUE la structure actuelle des comités jeunes est ne permet pas d'offrir un milieu d'échange pouvant aider la cause des jeunes travailleuses et travailleurs ;

ATTENDU QUE la lourdeur actuelle des comités peut décourager des personnes qui en seraient à leur première expérience de militantisme syndical ;

ATTENDU QUE l'AFPC-Québec souhaite donner aux jeunes travailleuses et travailleurs l'espace nécessaire pour exprimer leurs enjeux particuliers ;

ATTENDU QU'il est préférable d'avoir un comité fonctionnel pour la région de l'AFPC-Québec, plutôt qu'un comité non fonctionnel associé à chaque comité régional ;

II EST DE PLUS RÉSOLU d'ajouter l'article suivant au STATUT 13 de l'AFPC-Québec :

Nonobstant le STATUT 2 Article 3 (a), le STATUT 3 Article 1 (e), le STATUT 3 Article 2 (c), le STATUT 4 Article 1 (i), le STATUT 5 Article 8, le STATUT 7 Article 1 (d), le STATUT 13 Articles 1, ainsi que le STATUT 13 Articles 4 ; dans le cas où un comité régional des jeunes ne serait pas actif, l'élection de la coordonnatrice ou du coordonnateur du comité régional des jeunes pourra se faire lors d'une assemblée générale du conseil régional. La personne ainsi élue devra alors faire la promotion du comité régional des jeunes de sa région

et tenter de le rendre actif. Cette personne siégera au comité des jeunes de l'AFPC-Québec. Cette personne aura droit de vote à une élection au poste de directrice ou directeur représentant les jeunes, à condition d'avoir assisté à au moins trois réunions de son conseil régional.

Vote consigné. Motion rejetée à la majorité.

14. Phénix et la nouvelle génération ;

Le VPER a informé le Conseil que les premiers essais du nouveau système se feront avec Patrimoine Canada.

15. Covid vs obligation d'être vacciné ;

Une communication relative à la question a été envoyée aux membres du Conseil ; des discussions sont en cours.

16. Tableau de suivis ;

Seule la consœur Filion arrive à accéder au « dossier partagé » créé dans Teams. Le tableau de suivi sera revu à la réunion de juin 2021.

17. Régime de soins de santé de la Fonction publique ;

- Reprise de la négociation avec le Conseil du trésor en mars 2021
- Great West et Sun Life ont redistribué les surplus
- Le Conseil du trésor n'a pas l'intention d'augmenter le budget global ; il prévoit de réviser les différentes lignes budgétaires et procéder à une réaffectation de fonds
- Aucun changement majeur depuis 2006

18. Congrès régional 2023 - AFPC Québec ;

- Le congrès prévu en 2023 aura lieu du 2 au 4 juin, au Delta de Trois-Rivières ; les délégués seront hébergés à cet hôtel et les observateurs au Gouverneur.

19. Représentation de l'AFPC-Québec sur les différentes instances ;

- Un processus pour désigner les représentants aux instances de la FTQ doit être clairement défini. Cela permettra de combler les sièges et assurer les intérimis en cas d'absence d'un membre.
- La consœur Filion a manifesté son intérêt pour remplacer sa collègue des SLCD au comité Environnement et développement durable durant son congé de maternité.

20. Varia ;

Élections fédérales

- L'on s'attend à l'annonce d'élections fédérales en mai ou juin prochain. Il faut déjà mener la réflexion sur la mobilisation des membres.
- Il a été suggéré de se référer à l'étude comparative des plateformes électorales que fait la FTQ en période électorale.

Grand convoi des régions vers Québec

- Il est prévu en avril un grand convoi des régions à destination de la ville de Québec. Cela visera à fournir un soutien aux contrôleurs routiers et aux membres de la fonction publique provinciale. Plus de détails seront fournis par le VPER.

Prise de décision entre les réunions du CQ

- Il a été souligné l'importance de débattre des résolutions. Si une décision urgente doit être prise entre les réunions du Conseil québécois, il est plus approprié d'organiser une réunion d'urgence. Cela ne peut pas se faire correctement par courriel.

Formation aux dépenses électorales

- Le Conseil québécois doit être formé sur ce sujet.
- Le VPER s'informerait sur les formations disponibles et fera le suivi de la question

Forfait virtuel (Gérald Grenon)

- Avec l'augmentation des réunions virtuelles, des frais supplémentaires s'ajoutent aux factures des utilisateurs d'internet, en l'occurrence, les membres du Conseil québécois qui n'ont pas de connexion illimitée.
- Le Conseil québécois devrait donc envisager de payer ces frais comme cela se fait pour le kilométrage lors des activités en présentiel.
- Ces frais pourraient être payés sur présentation de facture.

21. Dates des rencontres de comités précongrès ;

Les dates seront fixées en fonction du nombre de résolutions reçues.

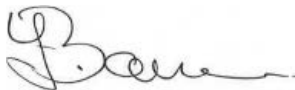
22. Prochaine réunion du Conseil québécois ;

- 15 juin 2021.

Levée de la réunion le 19 mars 2021 à 16h26.

p/a Lyne Cartier/Sonia Gagné.
Adopté à l'unanimité

Notes prises par Lyne Cartier.



Yvon Barrière, VPER



Lyne Cartier, VPER suppléante

Annexe A

Formulaire de Demande de fonds					
DATE					
DEMANDE DE:					
RAISON:					
REÇU LE:					
AUTORISÉ PAR:					
AUTORISÉ DATE:					
LIGNE(S) BUDGÉTAIRE					
AFFECTÉE(S)					